

Commune de Le Cendre

Présentation synthétique du Compte administratif 2021 du Budget Principal

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature, réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2021 s'établissent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	414 996,21 €	88 175,10 €	216 923,51 €	543 744,62 €
Investissement	355 906,89 €	/	- 415 930,02 €	- 60 023,13€

PRÉSENTATION

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement représentent 5 047 576,66 € pour l'année 2021.

Les produits des services (chapitre 70) ont été de 460 399,61€ en 2021 (contre 375 419,63€ en 2020). Cette augmentation provient du fait que les services sont restés ouverts en 2021 contrairement à l'année 2020, marquée par la crise sanitaire et la fermeture de certains services.

Les produits des impôts et taxes (chapitre 73) sont en augmentation : 3 516 543,32€ en 2021 contre 3 405 441€ en 2020. Le dynamisme de cette recette est en lien direct avec celui de l'évolution démographique cendriouse.

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74), ceux de gestion courante (chapitre 75) et les atténuations de charges (chapitre 013) représentent la somme de 1 110 449,96 € en 2021.

Par ailleurs, 35 062 € correspondants à la participation de Clermont Auvergne Métropole au remboursement des intérêts de la dette communale, ont été perçus au titre des Produits Financiers (Chapitre 76).

Quant aux produits exceptionnels (chapitre 77), relatifs aux cessions réalisées et à certains remboursements spécifiques, ils ont généré 30 063,38€ de recettes.

Il est également à noter que les crédits relatifs au chapitre 042 (opérations d'ordre) sont identiques à l'année 2020 soit 111 981,90 €. Ce chapitre comprend notamment la neutralisation de l'Attribution de Compensation en investissement de 102 094 € versée à Clermont Métropole.

1.2- Dépenses :

Les dépenses totales de fonctionnement de l'année 2021 ont été de 5 047 576,66 €.

Les charges à caractère général (chapitre 11) se sont élevées à 1 230 865,24 € en 2021 contre 1 126 193€ en 2020 et les charges de personnel (chapitre 012) se sont portées à 2 409 458,58 € en 2021 pour 2 318 382 € en 2020. Cette augmentation est liée à la situation économique exceptionnelle de l'année 2020 avec la fermeture de certains services et la non utilisation de certains bâtiments. Le pilotage au plus près de ces chapitres, a permis d'amortir leur augmentation liée à l'inflation, à l'augmentation mécanique de la masse salariale. Ces éléments résultent de la politique de rationalisation engagée depuis plusieurs années.

Le chapitre 014 (atténuations de produits), qui regroupe notamment l'Attribution de Compensation en fonctionnement versée à la Métropole, a représenté une dépense de 385 035 € en 2021.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont représenté en 2021 la somme de 421 604,08 €.

Le chapitre 66 (charges financières) est pour sa part passé de 75 811 € en 2020 à 61 761,79 € en 2021. Cette diminution résulte directement des efforts d'optimisation et de désendettement fournis depuis plusieurs années.

Enfin, en matière d'opérations d'ordre, 537 252,05 € de crédits ont été inscrits au chapitre 042. Ce chapitre comprend les Dotations aux amortissements et intègre également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1-Recettes :

Les recettes d'investissement ont représenté la somme de 878 484,78 €.

Les dotations d'investissement (chapitre 10) se sont élevées à 151 167,73 € (FCTVA + taxe d'aménagement).

Le remboursement d'une partie du capital de la dette par Clermont Métropole (Chapitre 27) s'est porté en 2021 à 190 065 €.

Les opérations d'ordre et patrimoniales (Chapitre 040 et 041) ont, pour leur part, représentées 537 252,05 €. Ces chapitres comprennent les Dotations aux amortissements et intègrent également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2.2- Dépenses :

Les dépenses d'investissement ont représenté 1 294 414,80 € en 2021.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 et 21) étaient de 668 925,96 €.

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées : 117 019,33 €) ont été essentiellement consacrés au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement 2021.

En 2021, les immobilisations corporelles (chapitres 21) ont représenté 544 501,51€. Ces dépenses ont principalement porté sur des travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine : réfection des peintures et réfection de l'étanchéité de la toiture au groupe scolaire Louis Aragon, reprise de la peinture de la halle tennistique et des descentes d'eau et remise en état du chemin de Gondole. Elles ont également été utilisées pour l'environnement et l'amélioration énergétique des bâtiments (plantation d'arbres et changement des luminaires dans les écoles). Enfin, ces dépenses ont également servi à la modernisation des équipements communaux : l'éclairage du terrain de tennis extérieur, habillage du passage entre la place de l'Eglise et l'avenue Centrale et le remplacement du tableau d'affichage de la salle de basket.

Le remboursement des emprunts et de la dette à l'EPF AUVERGNE (chapitres 16 et 27) s'est élevé à 513 506,94 €.

Les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041) ont quant à elles représenté 111 980,90 €.

Enfin, il convient de noter que le montant des Restes à Réaliser est de 28 151,97 €.



VILLE ET ANNEE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2022
LE MAIRE

no 22/05/18/001
Le Maire,

Hervé PRONONCE